

SEANCE du 26 septembre 2020

Convocation du 21/09/2020

L'an deux mil vingt, le vingt-six septembre à 9 heures 00, le Conseil Municipal de La Forestière, légalement convoqué par M. Patrick PIERRAT, Maire, s'est réuni à la Mairie.

Etaient présents : PIERRAT Patrick, MATRAT Marie-Josèphe, JACQUET Aurore, MICHEL Jacqueline, GUICHARD Anaïs, ZUNIC Guillaume, QUINAULT Georges, DUFOUR Patrick, PROCACCIOLI Lorenzo,

Absent excusé : ROUBAULT Gilles,

Secrétaire de séance : JACQUET Aurore

Pouvoirs : ROUBAULT Gilles a donné pouvoir à MATRAT Marie-Josèphe

Après avoir fait l'appel des présents, le quorum est constaté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

S'OPPOSE au transfert de la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » à la Communauté de Communes Sézanne Sud-Ouest Marnais.

DECIDE les ouvertures budgétaires sur l'exercice 2020 comme suit :

- Recettes investissement C/ 165 (caution) : + 1.000 €
- Dépenses investissement C/ 165 (caution) : + 1.000 €

DECIDE d'appliquer une réduction du loyer du bail de chasse cette année d'un montant de 500 € en raison des coupes sanitaires engagées par la commune dans la forêt communale qui va inévitablement perturber la présence du gibier. Le loyer est exceptionnellement fixé à 1.130 € pour 2020/2021.

PROPOSE une liste de six personnes pour composer le nouveau bureau de l'association foncière de La Forestière, à savoir : MM. Gilles ROUBAULT, Jean-Pierre RUELLE, Georges QUINAULT, Laurent POWEL, Jean-Christophe LEGLANTIER, Frédéric MULLER.

Le Président de l'Association Foncière à quant à lui proposer six noms à la désignation de la chambre d'agriculture : MM. Hugues JEANNELLE, Didier FRANCOIS, Christian BROCHOT, Bruno VERHAEGEN, Victor RUELLE, Clémence FRANCOIS.

Questions diverses :

La boîte à livres est installée sur la place de l'église.

Le site internet de la commune est en cours de modification.

Un point sur les différentes activités annulées ou reprogrammées en raison des risques sanitaires (COVID) :

- Concours de boules du 4/10 annulé, reporté au printemps 2021.
- Location de la salle des fêtes interdit jusqu'à nouvel ordre.
- Maintien des cours de Yoga car respect du protocole sanitaire.

Une étude va être lancée par la mise en place d'un distributeur à pain dans la commune.

La CCSSOM propose un groupement de commande pour un défibrillateur externe, la Commune est favorable à la démarche.

Les travaux à l'église vont débuter en octobre pour la partie intérieure et en mars 2021 pour la partie extérieure. La réparation de l'horloge interviendra également en mars 2021 pour éviter un surcoût financier important lié à la pose d'échafaudage.

La commune va solliciter des devis pour l'achat d'un matériel de désherbage (rampe et cuve) en vue de faire appliquer les produits « bio-contrôles » par l'employé communal et ne plus passer par un prestataire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures 00.

Fait à La Forestière, le 28 septembre 2020

Le Maire, M. Patrick PIERRAT

Diffusion :

Affichage (Panneau de la mairie)

Site Internet : <https://laforestiere.fr>

